

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 4 juillet 2016 de 20h30 à 23h15

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

Absents excusés : SALLET Claude ayant donné procuration à DETHUNE Catherine
MATHIOTTE Arnaud ayant donné procuration à DEFORGE Marc

Secrétaire de séance : STEPHAN Murielle

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 6 juin 2016

Le précédent compte-rendu est approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions.

Clôture régie temporaire de recettes

Madame le Maire informe l'Assemblée que le conseil municipal précédent avait pris une délibération le 3 mai 2010, pour autoriser le Maire à créer une régie temporaire de recettes. Celle-ci avait pour objet l'encaissement du produit de la vente d'objets mobiliers. Un arrêté municipal du 1er juin 2010 créait donc la régie temporaire.

La vente s'étant déroulée le 13 juin 2010. La régie n'a donc plus lieu d'exister.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à clôturer la régie créée spécialement pour l'occasion.

Décision modificative

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du rejet du mandat, réglant la maintenance 2016 de l'éclairage public au SIEM. Les crédits budgétaires n'ont pas été correctement inscrits lors de l'élaboration du budget.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer :

du compte «6156 « maintenance » au compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement », la somme de 2 215€.

Remplacement agent indisponible

Notre adjoint technique, chargé du nettoyage des locaux, a été en arrêt maladie au mois de juin.

Lors de son absence, la salle des fêtes devait être nettoyée car elle était louée le week-end suivant. La municipalité a fait appel à Partage travail mais personne n'acceptait la mission car il fallait venir en véhicule.

Monsieur Bernard Maurice, qui travaille également pour l'Association de territoire d'A Coolà a été contacté pour savoir s'il pouvait nous dépanner, ce qu'il a accepté sur le champ.

Renseignements pris auprès du Centre de Gestion, la commune peut faire une embauche en contrat à durée déterminée, dans le cadre d'un remplacement pour agent indisponible, sans publicité, ni délibération.

Si la même situation se reproduisait, la mairie ferait appel à Monsieur Maurice au même taux horaire que notre agent.

Information Compteurs Linky

Monsieur Deforge s'est rendu à une réunion d'ERDF, ayant comme ordre du jour, le compteur Linky.

Le Directeur d'ERDF à l'époque, Enedis aujourd'hui, a indiqué aux élus présents que le compteur « intelligent » était obligatoire et que personne ne pouvait le refuser. Selon ses dires, la transmission des données se ferait une fois par jour. Par contre, il a ensuite indiqué à l'assemblée qu'un relevé serait disponible toutes les trente minutes et que les abonnés pourraient ainsi suivre leur consommation en temps réel. Que doit-on comprendre ? Ce compteur émettrait également des ondes radioactives à faible ampleur.

A ce jour, la commune n'a pas pris position. Les élus vont continuer à se sensibiliser sur ce sujet et prendront une décision par la suite.

Souscription Pass'Comète

La comète est une scène nationale de Chalons en Champagne, qui présente une programmation diversifiée. Elle a enregistré au cours de la précédente saison, plus de 68 000 entrées.

Elle coordonne le Réseau International 360° ainsi que le Festival International de cinéma War on Screen.

La Comète propose aux collectivités de souscrire un Pass'Comète au prix de 150€. Ce Pass permettrait ensuite à tous les habitants de la commune de bénéficier de tarif réduit :

15€ au lieu de 24€ pour les spectacles de la Comète

7€ au lieu de 10€ pour ceux de la Comète en Campagne

5€ au lieu de 7€ pour les séances de cinéma

Le conseil a ajourné sa décision car il reste des interrogations à éclaircir :

Durée de validité du Pass ?

Pièce justificative des habitants pour bénéficier des réductions ?

Bilan à l'issue d'une période ?

Comptes rendus

Commission travaux :

- Propositions de la commission pour la sécurisation de la rue de la Gare
 - Installation de dos d'âne ou coussins berlinois : génèrent du bruit
 - Panneaux « prudence attention enfants »
 - Rappel du régime de priorité à droite (rue Saint Alpin, rue de la Planche/ Rue du Nergone)
 - Bandes rugueuses
 - Chicanes : inutiles car pas de trottoirs, les véhicules vont rouler sur les bas-côtés
 - Limitation de vitesse

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, qu'aucune somme n'a été budgétisée mais une décision modificative peut toujours être prise pour permettre un transfert sur l'opération « signalisation ».

Les élus ont décidé de retenir les panneaux « Prudence, pensez à nos enfants » ainsi que le rappel du régime de priorité.

- Précipitations exceptionnelles

Lors du dernier gros orage, des précipitations exceptionnelles sont tombées. Plusieurs administrés se sont rendus en mairie pour signaler le mauvais écoulement des eaux pluviales.

Au niveau de la Rue de Mairy, 9 saignées sont en excellent état sur un côté de la chaussée et elles peuvent absorber considérablement l'eau.

Par contre, de l'autre côté de la chaussée, il n'y en a pas. Par conséquent, les membres du conseil municipal ont donc décidé de créer deux nouvelles saignées.

En 2011, un puits perdu de 10m3 avait été réalisé, en bas du Chemin du Maltrat, pour absorber l'eau qui descend rue de Mairy. Il donnait satisfaction jusqu'à ce dernier épisode.

Un habitant de la rue de Nuisement a eu sa grange inondée lors du dernier gros orage.

Il est à noter que lors des travaux de la traverse, le diamètre de la buse au croisement de la rue de Mairy a été fortement réduit ; le collecteur du carrefour a été remplacé par deux autres de dimension inférieure. Manifestement, celui de la rue de Mairy ne remplit pas son office.

D'autre part, les riverains de la rue de Nuisement ont, à présent, des trottoirs « bateau » devant leur entrée, ce qui favorise l'entrée des eaux.

Après s'être concerté, le conseil indique que les conditions météorologiques étaient exceptionnelles. Les élus décident de surveiller les prochains événements climatiques pour voir si de pareilles situations se reproduisent. En tout état de cause, le bureau d'études a été alerté.

- Peinture préau

Le bardage au fond du préau va être poncé et repeint. Les piliers seront décapés et également repeints. Les employés communaux se chargeront de ces menus travaux.

CCMC : Voir au panneau d'affichage

Questions diverses

Le crédit Municipal de Reims vient de rappeler à notre collectivité, son fonctionnement.

C'est un établissement public qui a pour objet de proposer aux usagers une aide sociale et solidaire : prêter des liquidités (jusqu'à 1 000€ en numéraire) contre le dépôt d'objets de valeur (tableaux, bijoux, vins,...). Ce prêt sur gage permet aux usagers de subvenir à des besoins ponctuels de trésorerie.

C'est un service rapide, facile et souple : une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois suffisent le plus souvent à établir le contrat.

Les coordonnées du crédit Municipal : 5 rue Henri Jadart à Reims / 03 26 86 76 10

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

e-mail : creditmunicipalreims@orange.fr

Site : <http://www.credit-municipal-reims.fr>

Après 50 ans de sacerdoce, le Père Lefèvre prend sa retraite. Il tient à remercier le conseil municipal et les précédents, pour leurs collaborations efficaces, qui ont permis « d'améliorer le visage de l'église ».

La Fondation du Patrimoine remercie la commune pour le versement d'une subvention.

L'évêché de Châlons invite la commune à assister à une journée d'information sur la sécurisation des églises, le 22 septembre prochain.

L'Autel de droite dans l'église est en train d'être rongé par des nuisibles. Il faut traiter rapidement pour éviter que le mobilier ne se dégrade plus.

Un riverain déplore l'absence d'abri à l'arrêt de bus situé au 46 rue de Nuisement.

Prochaines réunions

- Commission projets (plan d'alignement) : le lundi 25 juillet et le mercredi 27 juillet à 18h00
- Commission animation : le lundi 8 août à 18h00